



Mairie de Longchamp

Le 5/03/2017

Relevé de conclusions du Conseil Municipal Jeunes Séance du mercredi 1er mars 2017

Présents :

- Milena COENEN
- Léo BREGEGERE
- Alexis COLOMBIER
- Inès CHAFA
- Alexis ACAR
- Timéo HENRY
- Yann GILBERT
- Evan YEDE

Absents excusés :

- Célia DEGREMONT
- Alicia BERNARD
- Jade GONIN
- Farah SHOUARY
- Inès BENIKHLEF
- Morgane PONTHEUX

- Monsieur le Maire, Jacques PROST, Jean RAYMOND, Patrice LADARRE.
Secrétaire de séance : Jean RAYMOND

Merci à Miléna d'avoir confectionné des chevalets nominatifs pour chacun.
Crédit photo : Valérie PAUPERT.

En présence de Kheira BOUZIANE, députée de la circonscription accompagnée de Valérie PAUPERT, attachée parlementaire.

Léo ouvre la séance en remerciant chaque participant et demandant à chacun de couper son téléphone portable.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé sans qu'ait été trouvée la faute de grammaire de la dernière phrase.

Jacques PROST remercie et salue la présence de Mme la députée à LONGCHAMP et lui passe la parole.

Kheira BOUZIANE demande à quoi l'on reconnaît un ou une députée.



- 1- la broche bleu-blanc-rouge épinglée sur la poitrine appelée également « coupe file ».
- 2- L'écharpe bleu-blanc-rouge à pompon doré semblable à celle du maire, mais avec le rouge proche du cou (le bleu pour le maire).



Miléna aborde le sujet du **travail des députés**, important dans la fabrication des lois.

Kheira précise qu'elle est entourée de 3 personnes, attaché(e)s parlementaires, qui travaillent avec elle : Charles à Paris pour le travail à l'Assemblée Nationale, Valérie et Maxime à sa permanence parlementaire de Quetigny pour le travail local sur la circonscription.

Sa circonscription (la 3^{ème} pour le département de la Côte d'Or qui en compte 5) regroupe 42 communes et 103 000 habitants.

Un député est élu pour 5 ans (même durée que le Président de la République). Il est à ce titre « un représentant du peuple », il représente donc la France entière et aussi sa circonscription. Chaque député participe au travail législatif. Il contrôle également le travail du gouvernement (les ministres) et le budget (recettes et dépenses de l'Etat).

Le Président de la République ne vient jamais s'exprimer devant l'Assemblée Nationale ou le Sénat. C'est le rôle du gouvernement et des ministres. Par contre, c'est le Président qui choisit

le 1^{er} Ministre ou chef du gouvernement. Le Président peut également dissoudre l'Assemblée Nationale et faire procéder à de nouvelles élections de nouveaux députés. Enfin, l'Assemblée Nationale des députés peut renverser le gouvernement pour qu'il soit changé.

Actuellement, c'est la campagne électorale pour désigner le prochain Président de la République. Les élections auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai prochains. Puis, ce seront les élections législatives pour désigner les nouveaux députés de l'Assemblée Nationale qui auront lieu les dimanches 11 et 18 juin.



Loi Hommes/Femmes, sexisme : Les hommes et les femmes ont légalement les mêmes droits en France. Leurs salaires sont identiques dans la fonction publique ; par contre, il y a encore des différences de salaire (25 à 30 %) et de promotion dans certaines entreprises privées car certains considèrent que les femmes sont plus souvent absentes du fait qu'elles font des enfants et doivent ensuite s'en occuper. Par contre, aujourd'hui, les pères s'occupent beaucoup plus des enfants qu'auparavant.

Les Conseils d'Administration devront également prendre plus de femmes pour tendre vers la parité dans les grandes entreprises de plus de 500 salariés.

Est également abordée la possibilité pour les femmes de garder leur nom dans les mariages. Idem pour les enfants.

Dans les courriers administratifs, il n'est plus fait de distinction entre « Mademoiselle » et « Madame ». C'est dorénavant « Madame » pour toutes les femmes.

Discussion sur le trafic de drogue ; inconvénients et avantages de l'interdiction de différentes substances. Comparaisons avec le tabac et l'alcool.

La politique est-elle un métier ? Kheira dit que non. Elle était auparavant professeur d'économie et de gestion. Si elle n'est pas réélue pour 5 ans, elle reprendra son métier de prof.

Le permis de conduire est cher. C'est vrai ; il coûte actuellement 1500 euros en moyenne et il faut attendre entre 3 et 6 mois pour le passer. Il faut faire jouer la concurrence. Exemple : la Poste prépare à l'examen du « code » pour 30 euros ; inscription en ligne sur le Web. Léo précise que les examens périodiques d'aptitude pour les routiers sont obligatoires tous les 5 ans alors qu'il n'y a rien pour les automobilistes, sauf en Italie.

Timéo précise qu'il y a trop de voitures. Il faut préférer les transports en commun.

Kheira remet ensuite à Léo un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.



Photo de groupe avec Kheira Bouziane.



Timéo, Alexis Colombier, Evan, Yann, Alexis Acar, Miléna, Léo, Kheira, Jean, Inès, Jacques, Patrice

Léo reprend la parole pour clore la séance et remercier tous les participants de cette séance

**La prochaine réunion aura donc lieu le :
Mercredi 5 avril 2017 de 18:00 à 19:00 en mairie de Longchamp.**



Jean RAYMOND

Photo de groupe :

